

CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 14 décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 11/12/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Christelle BODIN), Benoit GOUBAND (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 16 NOVEMBRE 2023 est approuvé à l'unanimité.

1° - Intervention de l'Homme des Bois

Anthony Baron remercie le personnel de la mairie, les agents communaux ainsi que les conseillers pour leur aide précieuse. Il est content du travail qui a été accompli. Le départ des différentes activités est bien lancé. Beaucoup de monde se déplace lors des différentes activités organisées et il a de bons retours. La guinguette et le bar marchent bien. Il a dû prendre un sacré virage suite à la réunion de janvier 2023 avec l'agglomération 2b pour laquelle il a perdu l'activité de camping. Malgré tout d'autres choses se sont mises en place. Il ne baisse pas les bras et l'avenir s'annonce un peu comme celui de cette année. Il a déjà beaucoup de réservations pour 2024. Un projet de spectacle à la salle Guy Gonnord en stand up (cartoon comédie Club) avec une date en janvier et en février avec entrée gratuite, rémunération au chapeau et restauration sur place (2 soirées). Saint Patrick, Pâques, fête de la musique, fête de la grillade, moule frites, cinéma en plein air

2° - Locations terres agricoles 2023

N° 2022-059 Location de terres agricoles année 2022

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune loue les terrains suivants situés :

- La Foye : section AK n° 82 et 222, d'une contenance de 1ha 77a 89ca à Mr Loic BOISSONNEAU, le Cou 79240 LARGEASSE
- Bourbier : section AP n° 119, 120, 331 et 332, d'une contenance de 1ha 74a 01ca au GAEC La Petite Emarière de Traves 79240

- Bourbier : section AP n° 116, d'une contenance de 51a 99ca à Mr et Mme LE COSSEC Simon, la Pesinière 79240 LARGEASSE.

L'indice préfectoral pour 2023 est de 116,46 (soit + 5,63% par rapport à l'année 2022)

Pour Mr Loic BOISSONNEAU, un loyer de **224,10 €**

Pour le GAEC La petite Emarière, un loyer de **227,13 €**

Pour Mr et Mme LE COSSEC, un loyer de **67,85 €**

3° - Indemnité gardien de l'église année 2023

N°2023-058 Indemnité gardien de l'église année 2023

Monsieur le maire rappelle, les deux circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246/C du 29 juillet 2011 qui précisent le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. Celle-ci peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle.

Pour 2023, les plafonds indemnitaires applicables pour le gardiennage des églises communales est fixé de la manière suivante :

- pour un gardien ne résidant pas dans la commune mais visitant l'Église à des périodes rapprochées, ce montant est de : **125,98 €**

- pour un gardien qui réside dans la commune, ce montant est de : **499,75 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE à verser pour 2023, l'indemnité de gardiennage de l'Eglise dont le montant annuel est fixé à 370,00 €, en conformité avec le plafond fixé par la circulaire du ministère de l'Intérieur du 9 octobre 2023 à M. Marcel COMPAGNON

4° - Travaux Mam et logements Jeunes

Les travaux de la MAM : les travaux avancent bien, le plafond est fait dans l'extension, l'isolation au plafond. L'électricien arrive lundi.

Les logements jeunes : les plates-formes ourdi béton isolé en polystyrène sont faites, les tuyaux d'évacuations sont posés. Les dalles seront coulées lundi, les élévations début d'année 2024 et début mars les logements doivent être couverts.

5° - Travaux de voiries

Allée Pierre Jouffraut : une coupure du bitume et un avaloir ont été réalisés.

Stade : aménagement d'une station de lavage pour les agents afin de laver leurs matériels

Devant chez Mme DORGET : un supplément d'enrobé a été fait dans l'angle

Devant chez Mr et Mme Jeanbaptiste : Finition de l'enrobé

6° - Assignation chemin de la Chalantonnière

Monsieur le maire était convoqué ce jour à l'audience du Tribunal Judiciaire de Niort. Étaient présents à l'audience, Mr et Mme Boche accompagnés de leur avocat Me Falacho. Mr et Mme Boche ne comprennent pas pourquoi la route communale devant chez Mr Chabot et Mme Ciseron, Mr et Mme Dor, est barrée alors qu'ils ont le droit de passage. Mr le Maire a expliqué au président du Tribunal que la commune a racheté une route privée. Mr le maire a demandé un report d'audience afin que la commune puisse répondre aux écritures de Me Falacho. Me Emmanuelle Larmanjat va recommander un avocat sur Niort afin de représenter la commune. Monsieur le Maire indique que la prochaine audience aura lieu le 18 janvier et que la commune devra présenter ses conclusions.

7° - Location salles des fêtes

L'entreprise Ribouleau a pour projet de proposer de la restauration sur place à leurs salariés. Elle est en train de réaliser une étude pour une location à l'année de la salle des fêtes.

Une première approche a eu lieu avec Mr GROLLEAU, et deux personnes de chez Ribouleau Monosem. La société ERCO était également présente afin de voir ce qu'il était possible de changer afin de faire préparer des repas pour plus de 100 personnes. Il ressort de cette réunion qu'un nouvel aménagement de la salle des fêtes serait à prévoir.

La question qui se pose est de savoir si le conseil municipal accepte que l'entreprise continue l'étude ou si l'entreprise doit l'arrêter.

Le conseil municipal vote à main levée avec 10 voix pour et 1 contre, 0 abstention.

8° - Prévoyance agents

Le conseil municipal est sollicité par les agents de la commune qui souhaitent obtenir une participation sur la prévoyance. La participation de la commune devra être d'un minimum de 7€ par agents et par mois. Le Conseil Municipal décide de voter la mise en place de la prévoyance au 1^{er} janvier 2025 par 6 blancs POUR au 1^{er} janvier 2024, 7 noirs POUR au 1^{er} janvier 2025.

9° - Questions diverses

* Devis adoucisseur de la cantine : ERCO 920,41 € le conseil municipal refuse la réparation de l'adoucisseur.

* Le SDIS fête la Sainte Barbe à la salle des fêtes de Largeasse le 12/01/2024 à 19h.

* Prévention sur les risques routiers : La commune a été démarchée par un jeune de Largeasse, Lucas Michonneau qui souhaite faire des interventions sur la prévention des risques routiers auprès des jeunes pour notamment le port du casque en trottinette, en 50cc et à vélo. Cette action va être mise en place avec des intervenants comme les Mutuelles de Poitiers, Pep's and go, Chupin Julie et Paulin Baillargeau. Lucas Michonneau sollicite une aide de la commune. Le conseil municipal décide de lui allouer une aide de 150 €.

* Prochains conseils municipaux : jeudi 25/01/2024, jeudi 22/02/2024 et jeudi 21/03/2024.

La secrétaire de séance

Cécile SAUVETRE



Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

